

## L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET  
VOUS ÊTES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À POSSÉDER L'APPLICATION  
PANNEAUPOCKET !

49 % DES FOYERS DE LA COMMUNE L'ONT INSTALLÉE SUR LEURS TÉLÉPHONES CE  
QUI REPRÉSENTE PLUS DE 1 350 PERSONNES !

IL Y A EU PLUS DE 7 600 LECTURES D'ARTICLES SUR LA PÉRIODE DU MOIS DE MARS.  
SI VOUS NE POSSÉDEZ PAS ENCORE PANNEAUPOCKET SUR VOTRE TÉLÉPHONE,

VOICI LE MODE

D'EMPLOI POUR EN FAIRE L'INSTALLATION AFIN D'AVOIR DE FAÇON INSTANTANÉE  
DES NOUVELLES DE  
VOTRE COMMUNE.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT LA RETROUVER SUR ORDINATEUR.



Téléchargez gratuitement  
l'application Panneau Pocket

Pour vous informer et vous alerter, votre commune, s'est équipée  
de l'application PanneauPocket.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune  
sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le  
souhaitez.

Ouvrez PanneauPocket et désignez votre Commune en favori en  
cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Simple et gratuit !  
Pas besoin de créer un compte !

Disponible sur Play Store, App Store et AppGallery.



Retrouvez également toutes les infos et alertes de la  
commune depuis un ordinateur sur  
[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



Tutoriel utilisateur : mon Guide PanneauPocket  
[www.panneaupocket.com/astuces-de-sabla](http://www.panneaupocket.com/astuces-de-sabla)

N°8

FONTAINE ACTU



Fontaine -  
Etoupefour



## EDITO

Voici un nouveau numéro de votre journal **FONTAINE ACTU**.  
Nous vous donnerons un certain nombre de nouvelles sur ce qui s'est passé et sur ce qui va se passer sur notre territoire dans les semaines et les mois à venir.  
Aussi un rappel de quelques principes.  
Bonne lecture

## AGENDA

DATES	EVENEMENTS
02/06/2024	OLYMPIADES AVEC LE CMJ
21/06/2024	FETE DE LA MUSIQUE
23/06/2024	JOURNEE ILE DE CHAUSSEY
30/06/2024	DEJEUNER SUR L'HERBE
05/09/2024	NOUVEAUX HABITANTS
07/09/2024	FORUM
14/09/2024	PECHE AUX ETANGS
12/10/2024	RAMASSAGE DES DECHETS
25/10/2024	HALLOWEEN
07 au 14/12/2024	SEMAINE COMMERCIALE



### EN CAS DE MODIFICATIONS D'ASPECT EXTERIEUR DE LA PROPRIÉTÉ

Vous avez l'obligation de vous rendre  
en mairie afin de prendre  
connaissance de la législation qui  
encadre ces changements



**Interdiction  
de poser des déjections canines  
dans une zone non bâtie**



Espaces libres et plantations, aires de jeux et de loisirs

Les normes ne s'appliquent pas au projet de réhabilitation ou au projet créant moins de 50% de surface de plancher supplémentaire par rapport à celle existante avant le commencement des travaux.

Sur l'ensemble des espaces non bâtis, et en dehors des accès et des abords des constructions (terrace, etc...), l'aménagement doit être conçu pour limiter l'imperméabilisation du sol et favoriser l'infiltration pluviale. Le traitement des parkings pour les véhicules légers privilégiera les matériaux perméables. L'aménagement doit faire l'objet d'un traitement paysager.

Les plantations existantes (hormis les lauriers palmés, les thuyas et autres résineux) seront maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes d'essences régionales.

Les parcelles seront plantées d'arbres de basse tige à raison d'un arbre au moins par tranche entamée de 300 m<sup>2</sup> de terrain.

La surface végétalisée doit être au moins égale à 25% de l'unité foncière. La quantification des espaces végétalisés ne comprend pas :

- les aires de stationnement (imperméabilisées ou non) ;
- les surfaces de circulation automobile (imperméabilisées ou non).

La quantification des espaces végétalisés comprend :

- les cheminements piétons,
- les aires de jeux,
- les espaces plantés en pleine terre (pelouse, massif, arbres...),
- Les points d'eau naturels (étangs, mares, etc...),
- les toitures végétalisées et les dalles de couverture.

Les plantations seront réalisées avec des essences et des végétaux de la région.

Les essences envahissantes, vectrices d'arboviroses ou d'allergènes sont interdites. Il conviendra de privilégier des essences au pouvoir allergisant le plus faible possible au droit des espaces végétalisés et de rester vigilant à une bonne circulation et au renouvellement des eaux (et ainsi éviter des zones de stagnation des eaux favorables à l'apparition de gîtes larvaires).



# OLYMPIADES DU C.M.J.

Le 2 juin 2024 de 13h à 17h au city stade  
le conseil municipal des jeunes de Fontaine Etoupefour organise  
des petites olympiades pour les enfants (avec remise des prix et  
petit goûter jusqu'à 17h30):

## FOOTBALL, BASKETBALL, TENNIS DE TABLE

- inscription individuelle avec constitution des équipes par tirage  
au sort (pour 1,2 ou 3 sports)

- tranches d'âge de 8 à 11 ans et de 11 à 14 ans

- petit jeux en bois disponibles pour les adultes et les plus petits



Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents

A rendre en mairie avant le 24/05/24

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Age: \_\_\_\_\_  
Activité(s) choisie(s):  Football  Basketball  Tennis de table

Adresse mail: \_\_\_\_\_

Signature des parents: \_\_\_\_\_



## Journée découverte des îles Chausey organisée par le CMJ et la mairie de Fontaine-Etoupefour le samedi 29 juin 2024 de 10h30 à 16h45

Sur réservation  
auprès de la mairie de  
Fontaine-Etoupefour  
avant le Mercredi 7 Juin 2024

Une journée pour découvrir les îles Chausey en famille.  
Une participation de 18 euros par personne vous sera  
demandée à l'inscription (à régler par chèque à l'ordre du  
Trésor Public à l'accueil de la mairie).

Les places sont limitées à 60 personnes (40 adultes et  
20 enfants) et aux habitants de Fontaine Etoupefour  
uniquement.

Rendez-vous à la gare maritime de Granville à 9h45.

M..... Nombre d'adultes : ..... Nombre d'enfants - de 14 ans:.....  
Adresse ..... Mail: .....  
Téléphone .....  
Participera(ont) à la journée de découverte des îles Chausey.

\*Les informations recueillies par la commune de Fontaine Etoupefour ont pour finalité la gestion de la journée découverte Elles sont uniquement destinées aux agents de la commune en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez de droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le délégué à la protection des données : [rgpd@edf.fr](mailto:rgpd@edf.fr)

ATTENTION ! L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS RAPPELLE QUE LES ROUTES DE LA COMMUNE NE SONT PAS UN CIRCUIT DE COURSE ET C'EST POUR CETTE RAISON QU'ON Y TROUVE DES LIMITATIONS DE VITESSE !

DEPUIS PLUSIEURS MOIS, ON NOUS RAPPORTE ET NOUS CONSTATONS DE NOMBREUX EXCÈS DE VITESSE DANS NOTRE COMMUNE.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE NOUS POSSÉDONS DÉJÀ DEUX ZONES À 30 KM/H (DEVANT LES COMMERCES ET DEVANT L'ÉCOLE). DANS LE RESTE DU BOURG LA VITESSE EST LIMITÉE À 50 KM/H.

DES COUSSINS BERLINDIS, MALGRÉ UN CERTAIN NOMBRE DE REMARQUES, ONT ÉTÉ MIS EN PLACE POUR PERMETTRE LE RALENTISSEMENT DES DIFFÉRENTS VÉHICULES CIRCULANT SUR NOTRE COMMUNE.

NOUS NE SOUHAITONS PAS METTRE L'ENSEMBLE DE NOTRE COMMUNE EN ZONE À 30KM/H. NOUS NE VOULONS PAS METTRE DE COUSSINS BERLINOIS SUR CHAQUE ROUTE. NOUS EN APPELONS DE NOUVEAU, AU CIVISME EN SACHANT QUE NOTRE COMMUNE EST EFFECTIVEMENT

TRAVERSÉE PAR D'AUTRES AUTOMOBILISTES QUE CEUX HABITANT À FONTAINE-ETOUPEFOUR.



A la saison estivale, quelques rappels s'imposent...



### Tonte des pelouses

Les travaux de jardinage et de brico-âge susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h

et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

### Enfants:

Ce été de jouer en ballon près des véhicules

### Feux de jardin

La circulaire ministérielle du 18 novembre 2011

interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts dans les zones d'habitations.



Dans un souci de bon voisinage, nous vous demandons de bien respecter ces réglementations afin que chacun puisse profiter

cordialement de vos voisins. Merci



Fontaine -  
Etoupefour

# DÉJEUNER SUR L'HERBE

Dimanche 30 juin 2024

à partir de 12 h 30

au Parc du Conseil Départemental au  
bord de l'Odon.



**DÉJEUNER EN PLEIN AIR.**

**POUR L'AMBIANCE GINGUETTE, ANIMATION MUSICALE**

**ET PARQUET DE DANSE.**

**APÉRITIF ET CAFÉ OFFERT.**

**TABLES, BÂNCES, BARBECUE ET CHARBON DE BOIS**

**À VOTRE DISPOSITION.**

**APPORTER SON PANIER PIQUE-NIQUE ET SES COUVERTS.**

INSCRIPTIONS EN MAIRIE JUSQU'AU 21 JUIN 2024